



Voisin défigure esthétique jardin et empiète terrain

Par lanadelrey

Nous avons acheté une maison qui borde un terrain municipal sur lequel la mairie loue 1 maison mitoyenne et 1 appartement à des gens qui bossent dans le btp. Le voisin s'appuie sur le petit grillage mitoyen pour stocker des dizaines d'échafaudages qui montent à plus de 2 mètres et défigurent notre vue du jardin, il stocke aussi des dizaines d'échelles empilées, ainsi qu'un énorme amas de planches et de bouts de bois qui empiètent sur notre terrain et défoncent la grille, sans compter le problème de sécurité car sa grille d'entrée est tout le temps ouverte et il suffit de grimper sur la pile pour rentrer chez nous en enjambant facilement la grille mitoyenne. Evidemment, ils n'entretiennent pas non plus les arbres et les énormes lierres qui poussent derrière ces énormes amas métalliques.

Nous avons tenté de trouver un accord à l'amiable mais le voisin décide de se conduire en mauvais voisin et a dit pour résumer qu'il ne pouvait rien faire et qu'il ne ferait rien.

Que peut-on faire maintenant ?

D'autre part on a également un souci de véhicules qui se garent sans arrêt devant les grilles de la maison (heureusement plus devant la sortie de parking mais qui me gênent pour faire marche arrière en y rentrant). J'ai contacté le service de voirie de la mairie qui m'a dit qu'ils ne pouvaient rien faire car poser des plots gênerait la circulation des handicapés et des poussettes, et que ça coûte trop cher à la ville. Ils m'ont conseillé d'appeler la police municipale pour qu'ils viennent peut-être verbaliser.

Voilà, merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les voies de recours pour ces échafaudages et la dégradation de votre grillage :

- discussion amiable
- courrier RAR au voisin
- constat d'huissier
- assignation au tribunal

Consultez un avocat

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>
[/url]

N'hésitez pas non plus à demander une astreinte pour remettre en état et cesser les dégradations.

Par contre, vous ne pouvez rien dire sur ce qu'il stocke chez lui. Souscrivez une téléalarme si vous craignez les intrusions chez vous. Un grillage n'a jamais fait peur à un voleur de toute façon.

Concernant les véhicules mal garés, c'est sur la voie publique, c'est donc la police municipale qui verbalisera si infraction ... ou pas.